

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMELIAN EN DATE DU 2 MARS 2015

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **lundi 2 Mars 2015 à 18 h 30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Députée-Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – VUILLARD Joël	15 – CONAND Anne	22 – HAND Fabrice
2 – PAVILLET Yves	9 – GRANDCHAMP Brigitte	16 – CORTADE Thierry	23 – VITTON-MEA Emilie
3 – GRANGEAT Magali	10 – MUZET André	17 –	24 – BATTARD Caroline
4 – NAJAR Gilbert	11 – BRUNET Didier	18 – GOLEC Philippe	25 –
5 – MUNIER Yannick	12 – PIAGET Chantal	19 – CROZET Irène	26 –
6 – RIBEYROLLES Alain	13 – COMPOIS Sylvie	20 – KADDOUR Maâmar	27 –
7 – DUC Marie-Christine	14 –	21 – CARRE Stéphanie	

EXCUSES : José SANCHES ALVES ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Magali GRANGEAT (pouvoir à Caroline BATTARD) ; Blandine JOLY PERRIN ; Julien FLEURY ; Corinne VOGUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Caroline BATTARD

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-verbal de la séance précédente. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2014

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Il justifie l'exécution du budget et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après avoir constaté les budgets de l'exercice 2014, (budgets général, eau potable assainissement collectif, espace culturel François Mitterrand et immeubles de rapport) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour chaque budget ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs se rapportant au budget général, budgets annexes de l'eau potable, assainissement collectif, Espace culturel François Mitterrand, immeubles de rapports de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur de la Commune, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et se rapportant aux budget général, budget de l'espace culturel François Mitterrand, budget immeubles de rapport, budget du service public de distribution de l'eau potable, budget du service public de l'assainissement collectif, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - EXERCICE 2014

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal du compte administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement :

En dépenses.

Les dépenses réelles réalisées s'élèvent à 6 006 469 euros contre 5 900 221 euros en 2013, soit une augmentation d'environ 1,8%. Cependant, ces dépenses réelles intègrent en 2014 l'annulation d'un titre de cession de 139 000 euros, pour la vente annulée zone de la Caronnière. En le neutralisant, une diminution des dépenses réelles de l'ordre de 0,5% est constatée.

Le chapitre 011, charges à caractère général, est en forte diminution par rapport au réalisé 2013 : 1 610 903 euros contre 1 762 552 euros, soit – 8,5%.

En 2013, les dépenses concernant les études de la zone sud avaient pesé pour près de 90 000 euros. Le solde a représenté en 2014 environ 24000 euros auxquels s'ajoutent les frais liés au Grand Prix de l'urbanisme, environ 4000 euros.

Par ailleurs, les frais d'acte et de contentieux étaient d'environ 35 600 euros en 2013 contre 12000 en 2014.

Des économies importantes ont été réalisées en 2014 en matière d'énergie, impact des investissements réalisés auquel se sont ajoutées des conditions météorologiques clémentes.

Des diminutions sont également constatées sur les postes carburant (article 60622 - impact de l'acquisition de deux véhicules électriques), téléphone (6262 - renégociation des contrats) ainsi que concernant les taxes foncières payées par la commune (article 6353).

Ce chapitre supporte en revanche en 2014 un redressement concernant la TVA sur les cessions d'un montant de 17 244 euros (article 6358).

Pour faire face à l'ensemble de ces dépenses, la Ville a recouru au chapitre dépenses imprévues pour un montant de 9 500 euros.

Le chapitre 012, frais de personnel, n'a pas nécessité de décision modificative et a été exécuté à hauteur de 3 120 705 euros contre 3 057 857 euros en 2013, soit une hausse d'environ 2%.

Concernant les autres dépenses de gestion courante, chapitre 65, celles-ci intègrent pour un montant de 147 486 euros le versement de la contribution, versée au SDIS par la ville, contrairement à l'année antérieure.

Le montant des subventions versées aux associations, article 6574, est sensiblement équivalent, 159 142 euros versés en 2014; celui versé au CCAS est moins important (la subvention 2013 avait augmenté ponctuellement compte tenu d'une modification comptable des aides versées pour les usagers de l'Ecole de Musique).

Ce chapitre comprend également, à l'article 657351, le versement du deuxième acompte pour le remboursement du fonds de concours à la Communauté de Communes, après annulation de la délibération de la Communauté de Communes par le juge administratif.

Les dépenses réelles comprennent également les charges financières et charges exceptionnelles (chapitres 66 et 67).

Le chapitre 66 (charges financières) a été réalisé à hauteur de 293 875 euros pour un crédit ouvert de 294 000 euros.

Le chapitre 67 "charges exceptionnelles" est en augmentation compte tenu de l'annulation du titre de cession précité, d'un montant de 139 000 euros.

Les autres dépenses sont en baisse : la subvention exceptionnelle versée au budget annexe de l'Espace François Mitterrand est à nouveau en diminution : 246 966 euros contre 251 114 euros en 2013 et 290 037 euros en 2012.

La subvention exceptionnelle versée au CCAS s'est élevée à 70 000 euros contre 108 605 euros en 2013.

Les dépenses d'ordre (chapitre 042) comprennent la dotation aux amortissements pour **354 979,80 euros** et les écritures d'ordre liées aux cessions ou sorties de patrimoine.

Au total, les dépenses de fonctionnement constatées, dépenses réelles et dépenses d'ordre, s'élèvent à **6 463 693 euros** contre 6 345 470 euros en 2013.

En recettes.

En 2014, le montant des recettes réelles s'élève à 6 889 418 euros auxquelles s'ajoutent 87 314 euros de recettes d'ordre contre 6 727 543 euros auquel s'ajoutent 68 655 euros de recettes d'ordre en 2013.

Les recettes d'ordre sont notamment constituées comme chaque année des travaux en régie, moins importants que sur l'exercice précédent **54 410 euros** contre 64 669 euros en 2013.

Le montant des recettes réelles est donc supérieur à 2013 de 161 875 euros.

Plusieurs chapitres sont en augmentation :

- Les remboursements sur rémunérations du personnel (chapitre 013) s'élèvent à 71 457 euros contre 28 868 euros en 2013.
- Impôts et taxes (chapitre 73) : 5 016 728 euros contre 4 699 304 euros en 2013.
La hausse de recettes concerne principalement l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui est passée de 3 176 881 euros à 3 493 283 euros en 2014.
- Produits des services (chapitre 70) : malgré les baisses sur les produits encaissés au centre nautique ou à l'école de musique, le chapitre connaît une hausse de l'ordre de 4 000 euros (renouvellement de concessions du cimetière).

Deux chapitres de recettes sont en diminution

- Les dotations et participations (chapitre 74) : 850 184 euros titrés contre 1 029 280 euros en 2013, soit une diminution d'environ 179 000 euros qui s'explique pour un tiers par les évolutions des dotations d'Etat et compensations pour exonérations fiscales. Le solde s'explique l'encaissement en 2013 de subventions du Département en compensation du transfert de voiries dans le domaine communal ainsi que pour la zone sud.
Par ailleurs, la CAF n'a pas versé d'acompte 2014 pour le CLSH, la régularisation sera effectuée sur 2015.
Concernant la réforme des rythmes scolaires, l'Etat a versé un acompte de 7 066 euros au titre de l'année scolaire 2014/2015, le solde étant prévu au budget 2015.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en diminution d'un peu plus de 34 000 euros, baisse qui s'explique par le transfert de la Maison de l'emploi sur le budget annexe Immeubles de rapport.

Au total, le montant des recettes de gestion courante (chapitre 013, 70, 73, 74 et 75) s'est élevé à 6 713 565 euros contre 6 562 742 euros en 2013.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) enregistrent les cessions diverses (principalement en 2014 ventes des 11, rue Dumas et 7 rue de la Chaîne) ainsi que les remboursements d'assurances, notamment liés aux vols de véhicules survenus en 2014, et tout produit exceptionnel.

Le résultat d'exercice de la section de fonctionnement 2014 est excédentaire et s'élève à **513 039,57** euros. Pour mémoire, le résultat d'exercice 2013 s'élevait à 450 728,90 euros.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2013 (après prise en compte du résultat reporté et affectation du résultat) s'élevait à 509 288,83.

Après prise en compte de cet excédent antérieur reporté, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 1 022 328,40 euros qui devra couvrir le déficit d'investissement.

Section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 16, 20, 204, 21 et 23) effectuées au cours de l'exercice s'élèvent à 2 638 666, soit une exécution hors déficit reporté de 87% des crédits ouverts.

Avec les dépenses d'ordre, le montant global des dépenses d'investissement 2014 s'élève à 2 725 981 euros contre 2 251 203 euros en 2013.

Le capital d'emprunt remboursé, articles 1641 et 16878, en 2014 s'est élevé à 962 991 euros.

Le montant des dépenses payées au chapitre 20 "immobilisations incorporelles s'élève à 24 661 euros.

Sur ce chapitre ont été payés principalement les études énergétiques de la médiathèque et du Foyer de Jeunes Travailleurs réalisées par la SPL d'Efficacité Énergétique et un diagnostic patrimoine bâti d'une propriété communale, place de l'église.

Le chapitre 204 "subventions d'équipement" a été exécuté à hauteur de 62 100 euros. A notamment été mandaté le solde de la participation de la Ville à la Savoissienne Habitat pour la rénovation de l'Hôtel du Fort avec création de 2 logements, rue François Dumas. Une subvention a également été versée à 5 particuliers dans le cadre du dispositif d'aides en faveur du Développement Durable pour un montant total de 6 100 euros. Trois dossiers concernaient des travaux d'isolation de combles, deux des travaux d'isolation et ravalement de façades.

Le chapitre des acquisitions, chapitre 21, a été exécuté à hauteur de 121 209 euros. Sur ce chapitre ont été notamment payé le Maxity malheureusement volé en fin d'année, une épareuse, le système de caisse et contrôle d'accès du centre nautique, deux copieurs pour les écoles Jean Moulin et Amélie Gex ou le mobilier pour le snack du centre nautique. En acquisition foncière, il a été procédé à l'acquisition des parcelles AP15 lieu-dit Ile Besson (zone sud), AA4, rue Antoine Besson et de l'ancien SDIS pour un montant global de 4 468 euros.

Au chapitre 23 "immobilisations en cours", les dépenses constatées s'élèvent à 1 456 322 euros contre 922 836 euros en 2013. 76% des dépenses 2014, soit 1 112 367 euros, concernent la rénovation du centre nautique et 12%, soit 179 710 euros, la création d'un nouveau terrain de rugby en herbe. La mise en conformité accessibilité de l'ascenseur du centre administratif s'est élevée à plus de 32 000 euros. Des crédits ont également été affectés à l'éclairage public pour 26 000 euros environ.

Comme chaque année un programme de travaux divers sur notre patrimoine a été réalisé avec des travaux de mise aux normes des installations électriques au tennis et au club-house de rugby, des travaux de régulation de la ventilation au village des enfants, la création d'un meuble de rangement dans la salle d'activités d'Amélie Gex ou l'installation d'une station d'injection au stade de l'Ile dans le cadre de la lutte contre la légionnelle.

Parmi les dépenses d'ordre se trouvent les travaux en régie effectués pour un montant de **54 410 euros** avec différentes opérations comme la création de massifs sur la RD 1006, aux Terrasses de Chavort et au Centre Nautique, la création d'une place de stationnement handicapé sur le parking des Calloudes, l'aménagement d'un espace paysager au rond-point Aristide Bergès, la création d'une courette anglaise à l'école Jean Rostand, l'aménagement des abords de la Maison de l'Emploi et d'un cheminement piétonnier rue Antoine Besson, la rénovation des peintures dans un appartement à l'école Pillet Will, l'isolation des combles à la Maison du Manoir, la rénovation des plafonds et de l'éclairage des vestiaires du Stade de l'Ile.

Les recettes réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1 525 415 contre 2 815 377 euros en 2013, la différence entre les deux exercices provenant principalement du compte 1068 (affectation du résultat) compte tenu du déficit à couvrir beaucoup plus important en 2013.

Ces recettes réelles comprennent principalement :

- l'affectation du résultat de fonctionnement (article 1068) : 274 675 euros contre 1 151 457 en 2013.
- le FCTVA pour 171 600 en 2014 contre 239 990 euros en 2013
- les subventions d'investissement (chapitre 13) : 633 543 euros en 2014 contre 340 705 encaissés en 2013
- l'emprunt souscrit : 400 000 euros contre 870 000 euros souscrits en 2013
- les taxes d'urbanisme : 45 596 euros en 2014 contre 50 624 euros en 2013.

Les recettes d'ordre (dotations aux amortissements, opérations d'ordre sur cessions, opérations patrimoniales) s'élèvent à **457 224 euros** en 2014 contre 445 248 euros en 2013.

Le résultat d'exercice 2014 de la section d'investissement est déficitaire et s'élève à 743 341,74 euros.

Après prise en compte du déficit antérieur reporté (591 459,46 euros), le résultat de clôture de la section investissement est déficitaire et s'élève à - 1 334 801,20 euros.

Compte tenu du solde des restes à réaliser (+ 603 493 euros), le résultat d'investissement définitif est de - 731 308,20 euros qu'il convient de couvrir par le résultat de fonctionnement.

Le résultat définitif des 2 sections pour l'année 2013 est excédentaire de 291 020,20 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	591 459,46			509 288,83	591 459,46	509 288,83
Opérations de l'exercice	2 753 939,25	2 038 847,51	6 519 901,14	7 004 690,71	9 273 840,39	9 043 538,22
TOTAUX	3 345 398,71	2 038 847,51	6 519 901,14	7 513 979,54	9 865 299,85	9 552 827,05
Résultats d'exercice	-715 091,74			484 789,57	-715 091,74	484 789,57
Restes à réaliser	121 800,00	725 293,00			121 800,00	725 293,00
Totaux cumulés avec RAR	3 467 198,71	2 764 140,51	6 519 901,14	7 513 979,54	9 987 099,85	10 278 120,05
Résultats définitifs	-703 058,20			994 078,40		291 020,20

BUDGETS ANNEXES

Les comptes administratifs des budgets annexes se résument comme suit :

Budget annexe Espace culturel François Mitterrand

En section d'exploitation, les recettes provenant des usagers ont été inférieures aux prévisions du budget primitif. Pour mémoire, une grande partie des ventes réalisées pour le spectacle de Maxime Leforestier, organisé en février 2014, a été encaissée sur l'exercice 2013, dès l'ouverture de la saison.

Le montant réalisé au chapitre 70 s'élève à 122 580 euros contre 145 568 euros en 2013.

Toutefois, des efforts ont été faits sur les dépenses d'exploitation avec une réalisation totale de 402 671 euros contre 433 353 euros en 2013.

Cela a permis de maîtriser la subvention d'équilibre qui s'est élevée à 231 110 euros HT contre 235 536 euros HT versés en 2013.

Pour mémoire, cette subvention s'élevait à 270 363 euros HT en 2012.

Le résultat d'exercice de la section d'exploitation s'élève à -5,55 euros.

Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section d'exploitation s'élève à 0 euros.

En section d'investissement, l'excédent d'exercice s'élève à 33 330,10 euros et le résultat de clôture à 406 051,79 euros.

Les investissements réalisés ont notamment concerné l'acquisition de matériel d'éclairage plus performant, le remplacement du vidéoprojecteur de la salle de spectacles, des modifications sur le système de détection incendie.

Le résultat définitif des deux sections est excédentaire et s'élève à 372 727,24 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		372 721,69		5,55		372 727,24
Opérations de l'exercice	107 679,91	141 010,01	402 671,28	402 665,73	510 351,19	543 675,74
Résultats d'exercice		33 330,10	-5,55			33 324,55
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	107 679,91	513 731,70	402 671,28	402 671,28	510 351,19	916 402,98
Résultats définitifs		406 051,79		0,00		406 051,79

Budget annexe Immeubles de rapport

Sur l'exercice 2014, le résultat d'exercice de la section d'exploitation est excédentaire et s'élève à 11 250 euros.

Après reprise de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section de fonctionnement s'élève à 34 537,14 euros;

En investissement, l'opération de rénovation de la Maison de l'Emploi s'est achevée à l'automne avec un démarrage du loyer à compter du 13 octobre 2014.

Les dépenses se sont élevées à 1 312 588 euros, le solde sera mandaté sur 2015.

L'emprunt réalisé s'est élevé à 600 000 euros.

Sur cette section a également été imputé le solde des travaux de rénovation du local commercial situé en rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel de Fort. La livraison de ce local a été effectuée début 2014 et un bail a démarré à compter du 1^{er} mars pour l'installation d'un pressing.

Le résultat d'exercice de la section d'investissement est déficitaire et s'élève à 762 834,56 euros.

Après reprise de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section d'investissement s'élève à – 94 873,47.

Le résultat définitif des deux sections est déficitaire et s'élève à – 60 336,33 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		667 961,09		23 287,14		691 248,23
Opérations de l'exercice	1 453 867,56	691 033,00	86 930,75	98 180,75	1 540 798,31	789 213,75
TOTAUX	1 453 867,56	1 358 994,09	86 930,75	121 467,89	1 540 798,31	1 480 461,98
Résultats d'exercice	-762 834,56			11 250,00		-751 584,56
Restes à réaliser						
Totaux cumulés avec RAR	1 453 867,56	1 358 994,09	86 930,75	121 467,89	1 540 798,31	1 480 461,98
Résultats définitifs	-94 873,47			34 537,14		-60 336,33

Budget annexe distribution de l'eau potable

Sur l'exercice 2014, la section d'exploitation présente un déficit de 1 286,34 euros.

Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 55 506,95 euros.

La section d'investissement présente un déficit d'exercice de 99 210,26 euros, compte tenu des travaux réalisés sur le réseau à la Maladière, dans le secteur de la Petite Serve et aux Calloudes, de travaux pour une séparation de réseaux au centre nautique, de l'installation d'une clôture pour protection du réservoir de l'avenue du Fort.

Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à 43 786,86 euros.

Avec les reports antérieurs, le résultat définitif des deux sections est excédentaire et s'élève à 99 293,81 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		142 997,12		56 793,29		199 790,41
Opérations de l'exercice	207 737,94	108 527,68	56 295,51	55 009,17	264 033,45	163 536,85
Résultats d'exercice	-99 210,26		-1 286,34		-100 496,60	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	207 737,94	251 524,80	56 295,51	111 802,46	264 033,45	363 327,26
RÉSULTATS DÉFINITIFS		43 786,86		55 506,95		99 293,81

Budget annexe de l'assainissement collectif

Sur l'exercice 2014, la section d'exploitation présente un excédent de 17 057 euros lié à l'encaissement de la taxe de raccordement de la nouvelle caserne de pompiers. Les recettes encaissées provenant des usagers sont conformes aux prévisions. Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 721 671,71 euros.

La section d'investissement présente un déficit d'exercice de 144 417,59 euros, compte tenu des travaux réalisés : extension du réseau à la Maladière et rénovation de conduite secteur Petite Serve.

Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 87 139,07.

Il conviendra de couvrir ce déficit par l'excédent de fonctionnement, lors de l'affectation de résultat.

Avec les reports antérieurs, le résultat définitif des deux sections est excédentaire et s'élève à 634 532,64 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		57 278,52		704 614,46		761 892,98
Opérations de l'exercice	180 562,97	36 145,38	32 925,14	49 982,39	213 488,11	86 127,77
Résultats d'exercice	-144 417,59			17 057,25	-127 360,34	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	180 562,97	93 423,90	32 925,14	754 596,85	213 488,11	848 020,75
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-87 139,07			721 671,71		634 532,64

Le détail des comptes administratifs établis par Madame le Maire pour l'exercice 2014 du budget général de la commune et des quatre budgets annexes est présenté en annexe.

Ces éléments ont été présentés devant les commissions réunies lors des séances des 2 et 16 février 2015.

Madame le Maire se retire de la salle pendant que le Conseil Municipal délibère et procède au vote des comptes administratifs. Elle confie la Présidence du Conseil à Yves PAVILLET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité pour le budget général et les 4 budgets annexes

- **DONNE** acte de la présentation faite des comptes administratifs, résumés dans les 5 tableaux ci-dessus ;
- **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Arrivée de Magali Grangeat à 20h35

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour affecter, comme proposé ci-dessous, les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2014, des cinq budgets de la commune comme présentés ci-dessous.

Budget principal

	Résultat CA 2013	affectation au 1068	Résultat de l'exercice 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-591 459,46		-715 091,74	603 493,00	-703 058,20
Fonctionnement	783 964,29	274 675,46	484 789,57		994 078,40
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2012					
Affectation obligatoire =					
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068					703 058,20
éventuellement solde disponible affecté comme suit					
affectation complémentaire au compte 1068					
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement					291 020,20
Total affecté au 1068					
déficit global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013					
Déficit cumulé d'investissement à reporter 001					
					-1 306 551,20

Budget annexe Immeubles de rapport

	Résultat CA 2014	affectation au 1068	Résultat de l'exercice 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	667 961,09		-762 834,56		-94 873,47
Fonctionnement	23 287,14		11 250,00		34 537,14
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/					
Affectation obligatoire =					
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068					34 537,14
éventuellement solde disponible affecté comme suit					
affectation complémentaire au compte 1068					
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement					0,00
Total affecté au 1068					
déficit global de fonctionnement cumulé au 31/12/2014					
Déficit cumulé d'investissement à reporter 001					
					94 873,47

Budget annexe Espace François Mitterrand

	Résultat CA 2013	affectation 1068	Résultat de l'exercice 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	372 721,69		33 330,10	0	406 051,79
Fonctionnement	5,55	0	-5,55		0,00
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013 :					
Affectation obligatoire =					
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068					0
éventuellement solde disponible affecté comme suit					
affectation complémentaire au compte 1068					
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement					
Total affecté au 1068					
excédent global d'investissement cumulé au 31/12/2014					
					406 051,79

Budget annexe de l'eau potable

	Résultat CA 2013	affectation 1068	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	142 997,12		-99 210,26			43 786,86
Fonctionnement	56 793,29		-1 286,34			55 506,95
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2014						
Affectation obligatoire =						
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068						0,00
éventuellement solde disponible affecté comme suit						
affectation complémentaire au compte 1068						
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement						55 506,95
Total affecté au 1068						
Excédent cumulé d'investissement						43 786,86

Budget annexe de l'assainissement collectif

	Résultat CA 2013	affectation 1068	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	32 341,52		-144 417,59			-112 076,07
Fonctionnement	704 614,56		17 057,25			721 671,81
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2014						
Affectation obligatoire =						
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068						112 076,07
éventuellement solde disponible affecté comme suit						
affectation complémentaire au compte 1068						
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement						609 595,74
Total affecté au 1068						112 076,07

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes immeubles de rapport, Espace Culturel François Mitterrand, assainissement collectif et eau potable.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des orientations budgétaires pour l'exercice 2015 débattues en Conseil Municipal lors de sa séance du 26 janvier 2015 et en commissions de travaux budgétaires les 2 et 16 février, compte tenu également de la politique d'abattements adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 septembre 2014 et applicable à compter de 2015, il est proposé de modifier les taux d'imposition communaux de foncier bâti et de taxe d'habitation comme suit, le taux du foncier non bâti est proposé sans modification

	Taux 2014	Taux 2015
TAXE D'HABITATION	11,13%	12,02%
FONCIER BATI	19,66 %	21,04%
FONCIER NON-BATI	61,87%	61,87%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** pour l'année 2015 l'augmentation des taux d'imposition des taxes d'Habitation et Foncier bâti, conformément au tableau ci-dessus ;
- **RECONDUIT** pour l'année 2014 le taux d'imposition de l'année 2014 de la taxe de Foncier non bâti.

EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

1) BUDGET GENERAL (M14)

Le débat d'orientations budgétaires que le Conseil Municipal a tenu le du 26 janvier dernier et les commissions de travail consacrées au budget ont permis de cerner projets et perspectives ainsi que les contraintes et incertitudes pesant sur le budget 2015 de la commune et sur les budgets à venir.

Le budget se présente comme suit, les comparaisons étant effectuées entre les budgets primitifs sans tenir compte des décisions modificatives ou virements pour dépenses imprévues.

Section de fonctionnement :

Le budget 2015 a été élaboré en section de fonctionnement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 7 125 578 euros contre 7 211 697 euros en 2014, soit une diminution légèrement supérieure à 1%.

En recettes

Les recettes réelles sont prévues à hauteur de 7 025 578 euros.

- Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) est inscrit à hauteur de 291 020 euros, conformément à la proposition d'affectation des résultats. Pour mémoire, il s'élevait à 509 288 euros en 2014.

- Les remboursements sur rémunérations du personnel sont inscrits à hauteur de 34 500 euros contre 31 000 en 2014.
- La prévision concernant les produits des services (chapitre 70) est supérieure aux crédits ouverts en 2014 : 515 150 euros contre 502 600 euros, mais les recettes réalisées en 2014 ont représenté 534 021 euros
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont prévus en augmentation du fait de la revalorisation des bases (0,9%), de la proposition de hausse des taux (foncier bâti et taxe d'habitation) et de l'augmentation d'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.
- Les dotations et participations (chapitre 74) sont en baisse d'environ 12% du fait de la baisse annoncée de la Dotation forfaitaire et des compensations pour exonérations fiscales. Le montant de prestations de service attendu de la CAF (article 7478) intègre la régularisation des financements non versés en 2014.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont inscrits à hauteur des loyers encaissés en 2014.
- Des crédits sont inscrits en produits exceptionnels (chapitre 77) : en particulier le solde de la subvention Vin'alp pour les actions menées en matière de valorisation de la viticulture, création du conservatoire des cépages notamment.

Les recettes d'ordre de fonctionnement concernent les travaux en régie.
Comme en 2014, les crédits ouverts s'élèvent à 100 000 euros.

En matière de dépenses

Les dépenses réelles sont prévues avec une diminution représentant environ 1,97% des crédits inscrits en 2014, les efforts étant faits sur les chapitres 011, charges à caractère général (-3,97%) et 012, charges de personnel (-0,97%). Par ailleurs, les frais financiers diminuent mécaniquement du fait des échéanciers d'emprunts.

Au total, les dépenses réelles s'élèvent à 6 041 235 euros contre 6 162 756 euros en 2013.

Ces dépenses réelles comprennent :

- les dépenses courantes des services (chapitre 011)
La diminution de crédits est facilitée par des besoins moindres en études (l'exercice 2014 a supporté la majeure partie des frais concernant la zone sud), en énergie, en eau, en carburant, en téléphonie comme vu lors de l'examen des comptes administratifs.
- les charges de personnel (chapitre 012) sont en diminution malgré la revalorisation des grilles de rémunération de la catégorie C, de l'augmentation des différentes cotisations patronales et de la réforme des rythmes scolaires.
Par prudence, des crédits sont inscrits en dépenses imprévues pour pallier des besoins en remplacements et/ou des validations de service non connus à ce jour.

Les différentes dispositions affectant les postes budgétaires sont retracées dans le tableau des emplois annexé au budget primitif, à savoir :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- la suppression d'un poste d'assistant de conservation patrimoine et bibliothèques principal de 1^{ère} classe
- la création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps complet
- la transformation d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps complet non titulaire en poste d'adjoint technique 2^e classe à temps complet titulaire
- la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe à temps complet

L'adoption du budget emporte approbation du tableau des emplois, avec les modifications présentées ci-dessus.

- Le montant prévu pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65) est relativement stable.
Le montant inscrit pour les subventions est en hausse pour tenir compte d'une classe de neige et d'une demande du collège dans le cadre du jumelage.
- Les charges financières (chapitre 66) sont prévues en diminution compte tenu des échéanciers des emprunts.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en hausse de 9000 euros pour permettre la régularisation d'une cession à la Communauté de Communes, le mandat d'annulation prévu pour cela est couvert par une recette d'un montant équivalent.
La subvention prévisionnelle du budget annexe de l'Espace François Mitterrand est inscrite à hauteur de celle qui a été versée en 2014, soit 250 000 euros, celle versée au CCAS reste à hauteur des crédits prévus au budget primitif 2014, soit 110 000 euros.
Ces subventions seront ajustées au besoin réel en tenant compte de l'état des recettes des usagers.
- Les crédits ouverts en dépenses imprévues (chapitre 022) s'élèvent à 45 000 euros contre 40 801 euros en 2014.

Pour les opérations d'ordre :

Le prélèvement global prévisionnel sur la section de fonctionnement s'élève à 1 084 343 euros dont 356 500 euros de dotations aux amortissements contre 1 048 941 euros dont 356 000 euros de dotations aux amortissements au budget primitif 2014.

Le prélèvement net s'élève donc à 727 843 euros contre 692 941 euros pour l'exercice précédent.

Section d'investissement :

Le budget primitif 2015 a été élaboré en section d'investissement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 3 625 944 euros dont 121 800 euros de restes à réaliser en dépenses et 725 293 euros en recettes.

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont les suivantes :

- les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024) estimés à 532 000 euros dont 332 000 euros de restes à réaliser ;
- les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :
 - Conformément au projet de délibération d'affectation de résultats, l'excédent de fonctionnement capitalisé est inscrit (compte 1068) à hauteur de 731 308 euros
 - le FCTVA attendu au titre des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2013 est estimé à 225 000 euros ;
 - les taxes d'urbanisme sont estimées à 40 000 euros ;
- les subventions d'investissement (chapitre 13) sont inscrites à hauteur de 413 293 euros dont 293 293 euros de restes à réaliser.
- L'emprunt : le besoin prévisionnel pour équilibrer la section d'investissement est proposé à hauteur de 600 000 euros dont 100 000 euros de restes à réaliser.

En recettes d'ordre, est inscrit le prélèvement global sur la section de fonctionnement, à hauteur de 1 084 343 euros, constitué comme vu précédemment de la dotation aux amortissements et du prélèvement net.

Les dépenses réelles d'investissement reprennent le déficit d'investissement cumulé (chapitre 001) à hauteur de 1 334 802 euros, le remboursement du capital (chapitre 16), inscrit à hauteur de 971 000 euros, le remboursement de l'avance versée dans le cadre de l'opération la Citadelle à hauteur de 165 000 euros, les immobilisations incorporelles : études et licences, logiciels (chapitre 20), les subventions d'équipement (chapitre 204), les dépenses d'acquisitions (chapitre 21), de travaux (chapitre 23) et de participations (chapitre 26).

Les propositions pour ces chapitres ont été examinées en détail lors de la commission du 16 février dernier.

Un crédit de 21 800 euros dont 5 800 euros de restes à réaliser est proposé pour les immobilisations incorporelles (chapitre 20) qui notamment regroupent les études et les acquisitions de licences informatiques.

Pour les subventions d'équipement (chapitre 204) est proposé un crédit de 15 000 euros réservé aux actions en faveur des économies d'énergie, menées par les particuliers, en lien avec le guichet unique du Département, délibération du 8 octobre 2012.

Pour les immobilisations corporelles (chapitre 21), une enveloppe nouvelle de 122 000 euros est prévue, les restes à réaliser s'élèvent à 11 389 euros.

Les crédits prévisionnels pour les travaux (chapitre 23) sont inscrits à hauteur de 704 342 euros auxquels s'ajoutent 102 000 euros de restes à réaliser.

La priorité sera donnée à la réalisation du club-house de football, équipement très attendu par le club.

Enfin, des crédits sont ouverts à hauteur de 76 000 euros au chapitre 26 pour permettre l'augmentation de capital de la Ville à la Société Publique Locale d'efficacité Energétique dans le cadre des travaux de rénovation de la médiathèque qui devraient débiter en fin d'année.

Les dépenses d'ordre permettront comme chaque année de transférer en investissement les travaux effectués en régie par les services municipaux.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2015 présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 125 578 euros en section de fonctionnement et à 3 625 944 euros en section d'investissement.

2) BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND (M4)

Pour l'année 2015, le projet de budget primitif s'équilibre en HT :

- en section de fonctionnement à 429 300 euros contre 438 200 euros HT en 2014
- en section d'investissement à 553 552 euros contre 519 221 euros en 2014

En section d'exploitation, le budget est donc en diminution d'environ 2%. Toutefois, les crédits affectés à la programmation spectacles ou cinéma sont maintenus à même niveau que les dépenses réalisées en 2014

La subvention prévisionnelle d'équilibre est estimée à 241 000 euros HT. Pour mémoire, la subvention versée en 2014 était de 231 110,14 euros HT.

Les intérêts d'emprunts sont en baisse, l'emprunt en cours arrivant à échéance en 2017.

En investissement, il est prévu de relier l'équipement à l'Hôtel de Ville par fibre optique, d'acquérir une caisse informatique pour le cinéma. Le remplacement des portes d'entrée latérales doit démarrer prochainement.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- **ADOPTER** le Budget primitif 2015 – budget annexe Espace Culturel François Mitterrand M4 présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement à 429 300 euros
 - en section d'investissement à 553 552 euros.

3) BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT (M4)

Pour l'année 2015, le projet de budget primitif s'équilibre en HT :

- en section de fonctionnement à 286 300 euros contre 188 287 euros en 2014
- en section d'investissement à 400 874 euros contre 1 580 053 euros en 2014

Les recettes d'exploitation proviennent :

- du produit des loyers des locataires de la Ville dans l'immeuble des Dominicains, dans les locaux de l'immeuble le Sénéchal et de l'Hôtel du Fort ainsi que dans ceux de la grotte sous le Fort. Depuis octobre 2014, ce budget enregistre également le loyer de Pôle emploi.
- de la vente à EDF de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques.

Compte tenu du décalage entre les travaux de Pôle emploi et l'emprunt réalisé, une subvention exceptionnelle est à nouveau nécessaire en 2015 pour équilibrer ce budget, prévue à hauteur de 66 000 euros. Cette subvention n'a toutefois pas été versée en 2014.

Les dépenses réelles concernent le fonctionnement des bâtiments et le remboursement des emprunts.

Les dépenses d'ordre comprennent la dotation aux amortissements pour 20 000 euros et le prélèvement net sur la section de fonctionnement qui s'élève à 204 500 euros.

Les recettes provenant des loyers sont en forte hausse puisque 2015 est la première année de location de la maison de l'Emploi, après rénovation.

Les dépenses d'investissement comprennent, outre le remboursement du capital et la reprise du déficit d'investissement, le solde des marchés de l'opération Maison de l'emploi.

Les recettes d'investissement proviennent des recettes d'ordre (amortissements et prélèvement), de l'affectation du résultat et d'un nouvel emprunt inscrit à hauteur de 141 837€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le Budget primitif 2015, présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section d'exploitation à 286 300 euros
- en section d'investissement à 400 874 euros

4) BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Pour l'année 2014, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes TTC comme suit :

Section d'exploitation : 110 507 euros contre 112 793 euros en 2014

Section d'investissement : 140 844 euros contre 278 990 euros en 2014

En section d'exploitation, la dotation aux amortissements est estimée à 48 000 euros et le prélèvement net dégagé sur la section s'élève à 39 057 euros, soit un prélèvement total de 87 057 euros contre 79 993 euros en 2014.

Le tarif de l'eau n'a pas été modifié en 2014, les recettes d'exploitation 2014 seront donc inscrites à même hauteur qu'au budget de l'exercice précédent. Il conviendra d'examiner attentivement le tarif 2015, la section d'exploitation ayant produit un déficit de 1286,34 euros.

La Ville a souscrit un emprunt de 100 000 euros en 2013, les crédits nécessaires au remboursement de l'échéance annuelle sont prévus dans les 2 sections. L'encours au 1^{er} janvier s'élève à 93 333,33.

Comme vu lors du débat d'orientations budgétaires, les études liées à la protection des sources devraient s'achever en 2015.

Les crédits pour verser à la Communauté de Communes la participation de la Ville pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable ont été réinscrits, cette participation n'ayant pas été appelée sur 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2015 du service de distribution de l'eau potable présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - en section d'exploitation à 110 507 euros
 - Section d'investissement : 140 844 euros

5) BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M 49)

Pour l'année 2014, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes TTC comme suit :

Section d'exploitation : 636 596 euros contre 729 614 euros en 2014

Section d'investissement : 734 673 euros contre 781 892 euros en 2014

Le prélèvement global sur la section d'exploitation s'élève à 622 596 euros, dont la dotation aux amortissements estimée à 30 000 euros et le prélèvement net à 592 596 euros.

Le tarif de l'assainissement n'a pas été modifié en 2014, les recettes d'exploitation 2015 sont équivalentes au montant encaissé en 2014, soit 27 000 euros.

Des travaux de séparation de réseaux (pluviales et eaux usées) ont démarré dans le secteur de la maison des Associations et s'achèveront en 2015.

Il est également envisagé cette année de rectifier des canalisations d'eaux usées (immeuble des Primevères et secteur vers la piscine) présentant une contre-pente, ce qui engendre divers problèmes d'écoulement.

Comme chaque année, il sera également conduit des investigations sur les tronçons de réseau pour lesquels il est observé des difficultés d'écoulement (Paul Louis Merlin, Gentianes, Intermarché). Suivant les résultats de ces investigations, des travaux pourront être réalisés dans ces secteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le Budget Primitif 2015 du service public de l'assainissement collectif présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - Section d'exploitation : 636 596 euros
 - Section d'investissement : 734 673 euros

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES - ANNEE 2014

La loi du 8 Février 1995 prévoit l'établissement par la commune du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan retrace les opérations effectuées par la Commune ainsi que celles réalisées par les personnes publiques ou privées, agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville. Les dates retenues pour la comptabilisation des actions sont celles des délibérations du Conseil Municipal, ou des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

La politique foncière de la Commune s'exerce principalement dans les secteurs suivants : le développement économique, la politique du logement, l'équipement et l'aménagement des quartiers.

En 2014, les décisions de la commune pour :

- les acquisitions immobilières s'élèvent à un montant de 4 492 €, en totalité en dépense propre.
- les cessions immobilières représentent un montant de : 68 000 €
- les échanges immobiliers ont été réalisés sans soulté.

Ce bilan ne fait pas l'objet d'un vote.

BILAN ACQUISITIONS FONCIERES - ANNEE 2014					
LIEUDIT	DESIGNATION	VENDEUR	DATE DELIBERATION	PRIX	Observations
ILE BESSON	AP 15	VAQUER/GIRAUBBIT	22/09/2014	567,00 €	
LA GARE	AA4 AA5 – AA2	VAQUET/GIRAUBBIT Mme DURET	22/09/2014	1 950 € 1 975 €	
Avenue du Fort	AM 61-AM 62 – AM 65- AM 66	Propriétaires des parcelles	04/07/2014	Gratuit	

BILAN CESSIONS FONCIERES - ANNEE 2014					
LIEUDIT	DESIGNATION	ACHETEUR	DATE DELIBERATION	PRIX	
Rue F.Dumas	Parcelle communale AI 171	CASPER SCI	07/04/2014	40 000 €	
Rue de la Chaîne	Parcelle communale AK 71	M.SANCHES	24/02/2014	28 000 €	
Rue Docteur Veyrat	Parcelle communale AK 7	SARL VIPA Christian REYNAUD	04/07/2014	370 000 €	Délibération sans suite
Rue Antoine Besson	Parcelle communale AA 149	M. et Mme Delpoux	19/12/2014	Echange sans soulte	

BILAN ECHANGES FONCIERS - ANNEE 2014					
LIEUDIT	DESIGNATION	ACHETEUR	DATE DELIBERATION	PRIX	
Lieu dit "La Bassée" commune de la Chavanne	ZA 32	Département de la Savoie	26/05/2014	0 €	

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE AVEC LE CCAS DE MONTMELIAN
--

Lors de sa séance du 10 février 2014, le Comité Technique a donné un avis favorable à la création d'un poste permanent à mi-temps relevant du cadre d'emploi des ETAPS pour l'exercice des missions de chef de bassin, dans le cadre d'une organisation de travail annualisée et que l'agent concerné soit recruté le reste de l'année sur un autre mi-temps sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, par le CCAS et mis à disposition de la Ville auprès des services techniques.

Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 24 février 2014 cette organisation et la convention de mise à disposition à intervenir à cet effet entre la Ville et le CCAS. Cette convention prévoyait les dispositions suivantes :

- Cette convention prenait effet le 1^{er} avril 2014. L'agent concerné étant contractuel, la convention avait une durée équivalente à celle du contrat de travail, soit un an, jusqu'au 31 mars 2015.
- L'agent était mis à disposition de la Ville pour l'intégralité de sa quotité d'emploi, soit 17,5/35^{ème}.
- La Ville remboursait au CCAS les sommes dues au titre de la mise à disposition correspondant au brut fiscal augmenté des charges patronales.

Cette convention arrivant à échéance le 31 mars prochain, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler pour un an et d'autoriser Mme le Maire à la signer pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans son principe la mise à disposition, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2015, d'un adjoint technique 2^{ème} classe du CCAS de Montmélian auprès des services de la Ville à hauteur l'intégralité de sa quotité d'emploi, soit 17,5/35^{ème} ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et le CCAS de Montmélian.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE DE MONTMELIAN POUR LA PROMOTION DU JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND

La Ville de Montmélian est engagée depuis 1966 aux côtés de la Ville de Höchst dans le cadre d'un jumelage Franco-Allemand inauguré 20 ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale pour promouvoir la paix et l'amitié entre les peuples Français et Allemands.

La classe d'allemand du Collège Pierre et Marie est, depuis l'origine, un acteur privilégié de ce jumelage.

Le Collège de Montmélian organise, cette année scolaire, un échange avec accueil de correspondants à Montmélian du 5 au 12 mars 2015 et séjour à Höchst du 6 au 13 mai 2015.

Le collège a sollicité une subvention de la Ville d'un montant de 1 500 euros pour le séjour à Höchst.

Le coût global des 2 échanges s'élève à 7 982 euros avec une participation des familles limitée à 142 euros.

Le collège a également sollicité la Communauté de Communes et le Conseil Général.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 1.500 € au Collège.

Mm le Maire précise que les élèves allemands sont accueillis cette semaine à Montmélian. Cette subvention contribue à faire vivre le jumelage en permettant une participation des familles peu élevée.

Le premier voyage des élèves a eu lieu il y a 50 ans, vingt ans après la fin de la guerre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VERSE** au collège de Montmélian une subvention de 1.500 € pour l'échange franco-allemand prévu au cours de l'année scolaire 2014-2015.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL CIT'ERGIE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ADEME

En 2007, la Ville de Montmelian a été l'une des quatre premières collectivités locales françaises labellisée Cit'ergie. Ce label, décerné à la Ville pour son action exemplaire dans le domaine de l'énergie pour une période de quatre années (2008-2011), a été renouvelé en janvier 2012 pour une nouvelle période de 4 ans (2012-2015), au cours

de laquelle un nouveau programme d'actions a été mis en œuvre, couvrant les six domaines suivants : le développement territorial, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité et l'organisation interne.

La demande de renouvellement du label peut donc être effectuée cette année sachant que la demande de labellisation doit être effective pour la Commission Nationale du Label qui se tiendra en novembre 2015. Cette échéance impose le rétroplanning suivant : audit début Octobre 2015, engagement en juin 2015 (demande de label), état des lieux réalisé pour mai 2015.

Un auditeur indépendant doit être missionné pour réaliser l'audit des actions réalisées.

Par ailleurs, la Ville doit désigner un Conseiller qui sera chargé d'accompagner la collectivité pour le dossier de renouvellement et pendant les quatre prochaines années de labellisation (2016-2020).

Mme le Maire précise que le Conseiller a été retenu après consultation.
L'auditeur est désormais missionné et rétribué directement par l'ADEME.

Des financements peuvent être sollicités auprès de l'ADEME, qui subventionne les collectivités candidates aux labels Cit'ergie ou Cit'ergie Gold.

Mme le Maire et Joël Vuillard précisent que compte tenu de l'évolution des labels rend le label Gold inatteignable pour une commune de la taille de Montmélian.
Le renouvellement démarre par le travail d'état des lieux sur 2 jours, les 26 et 27 mars.

Brigitte Grandchamp demande des précisions sur la différence entre les 2 labels.
La méthode de cotation est la même pour toutes les communes qui sont notées en fonction de leurs actions parmi une liste d'activités regroupant 6 thèmes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la démarche de renouvellement du label Cit'Ergie ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de l'ADEME un financement au meilleur taux pour la mission de conseil et d'accompagnement de la collectivité pour les quatre prochaines années.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'ADEME pour qu'un auditeur soit missionné.

DEMANDE D'AGREMENT PREFECTORAL AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF
--

La loi de Finances 2013 n° 2012-1509 du 29 décembre 2012, notamment son article 80, a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire.

Le dispositif d'aide à l'investissement locatif permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement à le louer nu à usage d'habitation principale et à un prix inférieur à celui du marché, pendant six ans minimum. Il peut être prolongé en option à neuf ou douze ans.

Le dispositif répond à un triple enjeu :

- Construire des logements dans les zones tendues ;
- Soutenir l'investissement locatif ;
- Développer une offre de logements locatifs « intermédiaires » entre le marché locatif privé et le logement locatif social, accessibles aux ménages qui, sans avoir accès au parc social, éprouvent des difficultés à se loger sur le marché libre.

Outre ces aspects, il contribue à soutenir l'activité dans le domaine de la construction et donc de l'emploi.

Le nouveau dispositif est applicable à compter du 1^{er} Janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016. Il concerne les communes situées en zone A et B1 ainsi que les communes situées en zone B2 ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région, après avis du comité régional de l'Habitat.

La Ville de Montmélian est classée B2 et peut donc solliciter une demande d'agrément. Cette demande s'inscrit dans la logique des prescriptions du SCOT, identifiant la Ville de Montmélian comme pôle secondaire d'urbanisation, et dans la logique du PLU, avec son développement d'urbanisation dans les zones AU1 comme le plateau de Marthot ou le Triangle Sud.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter cet agrément auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes.

Mme le Maire précise que peu de communes ont fait cette demande qui peut permettre d'aider certaines opérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de solliciter le bénéfice du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à présenter une demande d'agrément auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL DU SDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Le 1er janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité pour des puissances souscrites supérieures à 36 kVA (tarifs « jaunes » et tarifs « verts ») seront supprimés.

Ainsi les contrats en cours aux tarifs réglementés de vente seront résiliés de plein droit, et de nouveaux contrats devront être souscrits après mise en concurrence des fournisseurs conformément au code des marchés publics.

Afin d'anticiper la fin de ces tarifs, le **SDES** propose d'organiser et de coordonner un groupement de commandes départemental pour l'achat d'électricité.

La consultation sera lancée **au printemps 2015** pour la période de fourniture d'électricité 2016-2017, débutant le 1^{er} janvier 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article 331-1,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 10 février 2015 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SDES,

Considérant l'intérêt de la de la Ville de Montmélian d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de l'adhésion de la Ville de Montmélian au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **DECIDE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière est fixée à 0,4% des dépenses d'électricité réalisées l'année précédente et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;
- **DONNE** mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont la Ville de Montmélian sera partie prenante ;
- **DONNER** mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du Conseil Municipal et rendues exécutoires depuis le 26.01.2015 :

- Décision n° 2/2015 du 30 Janvier 2015 relative au contrat de location d'un garage n° 5 sis 21 rue de Chavort passé entre M. Silva MARTINS et la Ville de Montmélian, pour un loyer mensuel de 30 € ;
- Décision n° 3/2015 du 30 Janvier 2015 relative à l'avenant n° 3 au bail de location d'un garage sis RD 1006 Quai de l'Isère passé entre LES FILS DE CHARLES TROSSET et la Ville de Montmélian, pour un loyer mensuel de 118,47 € ;
- Décision n° 4/2015 du 30 Janvier 2015 relative à la résiliation d'un bail de location d'un appartement sis Immeuble les Hortensias passé ente Mme Louise ORSET et la Ville de Montmélian, à compter du 31.01.2015 ;
- Décision n° 5/2015 du 30 Janvier 2015 relative au contrat de location d'un local commercial sis 15 rue Docteur Veyrat passé entre Mme Dominique DELAUNAY et la Ville de Montmélian, à compter du 23.01.2015 ;
- Décision n° 6/2015 du 30 Janvier 2015 relative au contrat de location d'un local sis 21 Quai de l'Isère passé entre la Société HYDROPOLE GLOBAL SERVICES et la Ville de Montmélian, pour un loyer mensuel de 750 € ;
- Décision n° 7/2015 du 23 Février 2015 relative au marché de services pour la mission de conseil et d'assistance dans le cadre du renouvellement de labellisation CIT'ERGIE de Montmélian, conclu avec la Société GREEN SELIPAR, sise 31500 TOULOUSE, pour un prix forfaitaire de 6 075,00 euros HT. et les prix unitaires suivants : Visite annuelle 2400 euros HT, labellisation Cit'ergie 2 775 euros HT.

INFOS CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

- **Le nouveau Conseil Municipal Jeunes** a été installé le 29 janvier. Un second Conseil Municipal Jeunes a eu lieu le 25 février et les conseillers municipaux jeunes ont souhaité travailler notamment sur les relations avec des jeunes de Höchst ainsi que sur la rénovation de la salle du Manoir
- Les services de la Ville ont procédé à des coupes d'arbres mi-février
- Réussite du Carnaval organisé par le CCA le 28 février
- La Nuit Celtique aura lieu le Samedi 21 mars à l'Espace François Mitterrand
- Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015
- L'inauguration de la Maison de l'Emploi a été programmée le 10 avril 2015

- une grande réunion sur le programme ALCOTRA organisée par la Région Rhône-Alpes réunissant plusieurs présidents de Région français et italiens aura lieu le 12 mai 2015 à l'Espace François Mitterrand

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H

La Secrétaire

La Députée- Maire,

Caroline BATTARD

Béatrice SANTAIS